



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



ARRETE DU MAIRE

N° 2024-003

Objet : Nomination de Monsieur Yannick Jaffres au bureau du CCAS

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L123-6,

Vu le décret N°95 562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale et notamment l'article 11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union Départementale des Associations Familiales, par les associations de retraités et de personnes handicapées,

Vu le courrier de Mme Karine LENFANT du 28 janvier 2024 annonçant sa démission du CCAS pour raisons personnelles,

Vu la demande M Yannick JAFFRES,

ARRETE

Article 1^{er} : M Yannick JAFFRES est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Savin en remplacement de Mme Karine LENFANT.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Isère.

Article 3 : Les intéressés disposent d'un délai de recours de 2 mois à compter de la publication et de la notification de cet arrêté, pour saisir le Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à Saint-Savin, le 29 janvier 2024

Le Maire et Président du CCAS



Fabien DURAND